Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-116_2026-DE

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Trois Novembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Emilie MONTANES, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Stéphanie FLEURY, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Audrey GALLOY donne pouvoir à Jean-Michel PONCE, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.
En exercice : 27 Présents : 22 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°116/2026
Demande de subvention pour le projet d'extension du système de vidéoprotection

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, présente à l'assemblée, le projet d'extension du système de vidéoprotection. La commune souhaite poursuivre le programme engagé en 2025 pour améliorer l'efficacité opérationnelle du dispositif. Il rappelle que le projet correspond aux préconisations du référent sûreté départemental de la gendarmerie et qu'il est conforme à l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 autorisant son déploiement.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :
- Assurer une couverture aussi complète que possible du territoire communal ;
- Optimiser le travail d'enquête pour l'élucidation des délits ;
- Renforcer la surveillance efficace du territoire communal.

Les enjeux de ce projet d'extension du dispositif de vidéoprotection sont d'améliorer la sécurité des habitants comme suit :
- *Lutter contre la délinquance itinérante* : en contrôlant les différents sites, la commune se dote d'un outil pour freiner les cambriolages et la délinquance "de passage", particulièrement active en période estivale ;
- *Prévenir les incivilités et les dépôts sauvages* : dissuader les comportements néfastes et les atteintes au cadre de vie (actes de vandalisme, dégradations urbaines) ;
- *Contribuer au maintien de l'ordre public* : assurer une veille préventive lors des grands rassemblements ou lors des périodes de forte affluence afin de garantir la tranquillité des habitants.

Le projet consiste à installer 9 caméras supplémentaires sur les zones non couvertes et prévues par l'arrêté préfectoral. Les implantations sont les suivantes :
- Entrée de la commune côté Villelongue de la Salanque : 2 caméras ;
- Place Louis Blasi, en façade du poste de police municipale : 2 caméras ;
- Entrée de la commune au niveau du rond-point Saint-Julien : 3 caméras ;
- Boulevard de la Plage, voie de Barcelone : 1 caméra ;
- Rue Paul Valéry : 1 caméra.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 50 390.00€ HT ;

.../...

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-116_2026-DE

Afin de contribuer au financement de ce projet, monsieur Geoffrey TORRALBA propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement comme suit :

Programme d'extension du système de vidéoprotection				
Dépenses		Recettes		
Travaux d'extension du système de vidéoprotection	50 390,00€	FIPD	25 195,00€	50.00%
		Autofinancement	25 195,00€	50.00%
TOTAL	50 390,00€	TOTAL	50 390,00€	100.00%

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget principal de la commune ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 relatif au dispositif de vidéoprotection ;

➢ DECIDE de solliciter une subvention au titre du FIPD 2027 ;

➢ APPROUVE le plan de financement ci-dessus et de le transmettre aux organismes compétents ;

➢ AUTORISE monsieur le maire à signer tout document concernant les différents dossiers de demandes de subventions concernant ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 06 NOV. 2026
Et publication du : 06 NOV. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Bénédicte ROGER